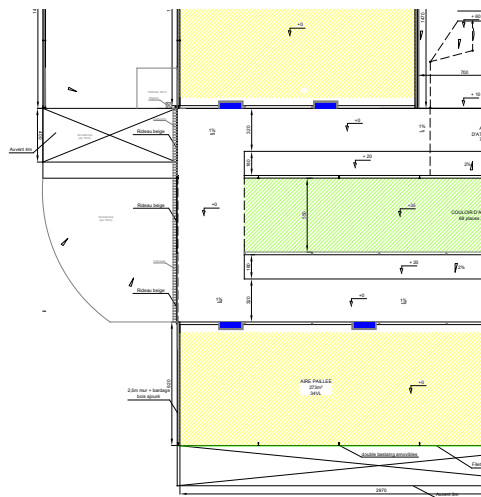


PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



PERMIS DE CONSTRUIRE

Vous souhaitez déposer un permis de construire pour un bâtiment neuf ou une extension ?

Les + AVANTAGES

- > L'assurance d'un dossier complet
- > Appuis de la Chambre d'agriculture comme interlocuteur privilégié auprès des organismes instructeurs
- > Un gain de temps vous permettant de vous concentrer sur la dimension technique et économique de votre projet

Votre projet est défini et vous souhaitez le concrétiser par un permis de construire ?

Faites appel à notre équipe !

PERMIS DE CONSTRUIRE

Concrétisons ensemble
votre projet



VOUS SOUHAITEZ DÉLÉGUER VOS DÉMARCHES D'URBANISME ? CONFIEZ-NOUS L'ÉLABORATION DE VOTRE PERMIS DE CONSTRUIRE

Notre équipe réalise :

- Les plans sous toutes leurs dimensions (2D, 3D)
- Une démarche administrative complète
- Un dossier conforme aux règles d'urbanisme en vigueur

PANNEAU PERMIS DE CONSTRUIRE INCLUS

Nous vous remettons un panneau vous permettant d'annoncer votre chantier à venir



NOUS RÉALISONS



MONTAGE DU DOSSIER

Constitution du dossier de demande, comprenant l'ensemble des plans nécessaires ainsi que les documents administratifs.



ENVOI DU DOSSIER COMPLET

Transmission de tous les exemplaires du dossier, prêts à être déposés en mairie par vos soins.



SUIVI ADMINISTRATIF

Apport de pièces complémentaires si besoin auprès de l'instruction, une fois le permis déposé.

MODALITÉS

Visite sur l'exploitation et collaboration avec un architecte dans le cas où la superficie du bâtiment concerné requière son appui.

Contactez-nous pour plus d'informations

Amandine TOUTAIN,
Conseillère bâtiments agricoles
06 08 08 05 89
atoutain@acsel-ce.fr

Andréa JACQUILLET,
Conseillère bâtiments agricoles
06 01 90 64 50
ajacquillet@acsel-ce.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

